

La Promesse des Aurores Boréales

Étant convaincus que les aurores boréales vont apparaître

Nous vous promettons que si aucune activité n'est enregistrée pendant la saison aurorale, nous vous offrons une seconde chance de les voir l'année suivante lors d'une croisière classique*.



L'offre est soumise aux « Conditions générales » suivantes pour les départs qui se situent entre le 26 septembre et le 31 mars. Cette offre s'applique à toutes les nouvelles réservations de voyages de 11 jours ou plus le long de la côte norvégienne à bord de l'Express Côtier ou de la Ligne du Cap Nord, dont les départs se situent entre le 26 septembre et le 31 mars. L'apparition d'une Aurore Boréale est définie comme une observation qui a lieu depuis le navire, enregistrée par les responsables de l'équipage et annoncée aux passagers à bord. Une Aurore Boréale peut durer de quelques minutes à plusieurs heures, et la confirmation finale de l'apparition des Aurores Boréales revient au navire. Nous espérons que vous verrez des aurores boréales lors de votre voyage avec nous de 11 jours ou plus, mais nous ne pouvons pas être tenus responsables si ce n'est pas le cas. Nous promettons que dans le cas où il n'y aurait pas d'aurores boréales telles que définies ci-dessus, vous pourrez opter pour un Voyage classique du Sud au Nord de 7 jours ou un Voyage classique du Nord au Sud de 6 jours, dont le départ s'effectue lors de la prochaine saison de navigation, entre le 26 septembre et le 31 mars, en cabine intérieure non spécifiée avec lits individuels séparés, en pension complète. Vous pouvez opter pour une cabine de catégorie supérieure, selon disponibilité et moyennant un supplément. Nous nous réservons le droit de retirer ou de modifier l'offre à tout moment. Veuillez vérifier le statut actuel de l'offre au moment de la réservation. L'offre doit être demandée et réservée dans les 28 jours suivant la date de retour. Un choix de dates de départ vous sera proposé et l'offre ne s'applique qu'une fois. L'offre ne comprend pas les vols, les transferts, les dépenses à bord, les excursions et le port des bagages. L'offre ne s'applique pas aux croisières qui ont fait l'objet d'une nouvelle réservation ou d'une annulation (y compris les croisières lors desquelles plus de la moitié de la navigation a été annulée). Les réservations sont non transférables, non modifiables, elles n'ont aucune valeur monétaire et aucun remboursement ni réduction ne peut être demandé.